

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY, dûment convoquée et tenue le 5 septembre 2017, à 19 h 30, à la salle commune de l'Église United Church située au 96B, route 243, Saint-Félix-de-Kingsey.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Thérèse Francoeur, mairesse  
M. Éric Provencher, conseiller siège n° 1  
M. Douglas Beard, conseiller siège n° 2  
M. Simon Lauzière, conseiller siège n° 3  
M. Christian Girardin, conseiller siège n° 4  
Mme Suzanne Dandurand, conseillère siège n° 5  
M. Jean-François De Plaen, conseiller siège n° 6

Tous formant quorum sous la présidence de madame Thérèse Francoeur, mairesse.

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est déclarée ouverte.

**215-09-2017 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajouter le point suivant : *4.1. Demande de contribution de St-Francis Valley Plowmen's Association*

**ORDRE DU JOUR, SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 5 septembre 2017 – 19 h 30**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1. Adoption du procès-verbal du 14 août 2017
4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE
5. ADMINISTRATION ET FINANCES
  - 5.1. Présentation et adoption des comptes et des revenus pour août 2017
  - 5.2. Dépôt – Rapport des dépenses autorisées par les fonctionnaires pour août 2017

- 5.3. Dépôt – Activités de fonctionnement à des fins fiscales pour août 2017
  - 5.4. Rappel réglementation municipale
  - 5.5. Renouvellement – Contrat de services Internet
  - 5.6. Demande de subvention à la Caisse Desjardins
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
7. TRAVAUX PUBLICS
- 7.1. Escaliers extérieurs du centre Eugène-Caillé
  - 7.2. Mandat de représentation – Certificat d'autorisation pour le puits du Carrefour St-Félix
8. HYGIÈNE DU MILIEU
- 8.1. Collecte de feuilles mortes
9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME
- 9.1. Ressources humaines : Démission et affichage du poste d'officier municipal en bâtiment et environnement
10. LOISIRS ET CULTURE
- 10.1. Ressources humaines – Embauche d'un préposé au centre Eugène-Caillé pour les activités sportives
  - 10.2. Heures d'ouverture de la bibliothèque municipale
11. SUJETS DIVERS
- 11.1. Demande de promotion du 100e de Saint-Edmond-de-Grantham
12. RAPPORT DES ÉLUS
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **216-09-2017 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2017**

Sur proposition de M. SIMON LAUZIÈRE  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017.

Adoptée.

### **4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE**

Le directeur général et secrétaire-trésorier présente la correspondance du mois. Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers.

217-09-2017 4.1. **DEMANDE DE CONTRIBUTION DE ST-FRANCIS VALLEY PLOWMEN'S ASSOCIATION**

CONSIDÉRANT QUE des citoyens de la Municipalité participeront à la compétition de labour qui se tiendra le 30 septembre 2017, à la « Pine Legacy Farm »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de don par le « St. Francis Plowmen's Association » pour le 64<sup>e</sup> banquet annuel qui se tiendra le 13 octobre 2017;

CONSIDÉRANT QUE des prix seront remis lors dudit banquet;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Appuyée par M. SIMON LAUZIERE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal remette un don de 100 \$ au « St. Francis Plowmen's Association » dans le cadre de leur 64<sup>e</sup> banquet.

QUE la Municipalité effectue la promotion du concours de labour qui se tiendra le 30 septembre 2017 et du banquet annuel qui se tiendra le 13 octobre 2017.

Adopté.

**5. ADMINISTRATION ET FINANCES**

218-09-2017 5.1. **PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES ET DES REVENUS POUR AOÛT 2017**

Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par MME SUZANNE DANDURAND  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le rapport détaillé des revenus et des dépenses pour le mois d'août 2017, soumis par le directeur général et secrétaire-trésorier, et que ce dernier soit autorisé à payer lesdites dépenses.

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus	294 313,52 \$
Taxes	224 816,58 \$
Protection incendie	4 631,50 \$
Permis et dérogation	300,00 \$
TPS	25 744,30 \$
TVQ	25 646,71 \$

Subvention SSJBCQ – Jeudis en chansons	650,00 \$
Compensation collecte sélective	2 063,78 \$
Entente – détour pour travaux sur la route 243	10 000,00 \$
Permis Marché public	5,00 \$
Inscriptions – Camp de jour	150,00 \$
Financement camp de jour – retour cannettes vides	76,65 \$
Autres revenus	229,00 \$
<b>Dépenses</b>	<b>72 065,78 \$</b>
Rémunération régulière	15 535,46 \$
Rémunération incendie	2 374,96 \$
Factures déjà payées	5 273,07 \$
Factures à payer	48 882,29 \$

Adoptée.

## **5.2. DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LES FONCTIONNAIRES POUR AOÛT 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose à la table du Conseil municipal le rapport de dépenses autorisées par les fonctionnaires.

## **5.3. DÉPÔT – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES POUR AOÛT 2017**

Le directeur général et secrétaire-trésorier remet à chaque membre du Conseil municipal le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales pour la période du mois d'août. La mairesse dépose ledit rapport à la séance.

## **219-09-2017 5.4. RAPPEL RÉGLEMENTATION MUNICIPALE (CHIENS)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu des plaintes pour le non-respect de la réglementation municipale en vigueur concernant les chiens;

CONSIDÉRANT QUE ces infractions contreviennent au règlement 515 relativement aux chiens alors que des chiens se sont promenés sans laisse sur d'autres propriétés que celle du propriétaire de l'animal;

CONSIDÉRANT QUE ces infractions surviennent principalement dans les domaines de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE pour la paix, le bon ordre et le bien-être de ses citoyens, la Municipalité se doit de faire respecter sa réglementation en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité fasse parvenir aux propriétaires des domaines Descôteaux, Forcier, Francoeur, Guaybois, et Girardin une lettre de rappel afin de respecter les obligations prévues à son règlement 515.

Adoptée.

**220-09-2017 5.5. RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICES INTERNET ET TÉLÉPHONIQUE**

CONSIDÉRANT QUE le contrat de services d'une période de 3 ans avec l'entreprise Bell arrivera à échéance le 21 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'effectuer des démarches auprès d'autres entreprises de télédistribution de services Internet et téléphonique afin d'obtenir les meilleurs prix et services possibles;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général pour effectuer des démarches afin de déterminer l'entreprise pouvant offrir le service le mieux adapté aux besoins de la Municipalité, et ce, au prix le plus avantageux.

QUE le directeur général soumette au Conseil municipal les soumissions ainsi reçues pour approbation avant de contracter avec une nouvelle entreprise de télédistribution.

D'autoriser, pour et au nom de la Municipalité, la mairesse, Mme Thérèse Francoeur, ou le maire suppléant, ainsi que le directeur général, à signer un contrat de services avec l'entreprise ainsi déterminée.

Adoptée.

**221-09-2017 5.6. DEMANDE DE SUBVENTION À LA CAISSE DESJARDINS**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse ainsi que le directeur général ont rencontré le directeur général de la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond, M. Serge Barrette, le 22 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre de son programme de dons et commandites pour le projet du Carrefour St-Félix;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal mandate le directeur général pour compléter et d'acheminer une demande de subvention pour le projet de Carrefour St-Félix à la Caisse Desjardins de l'Est de Drummond.

Adoptée.

## **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet à l'ordre du jour.

## **7. TRAVAUX PUBLICS**

### **222-09-2017 7.1. ESCALIER EXTÉRIEUR DU CENTRE EUGÈNE-CAILLÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'escalier du centre Eugène-Caillé s'est effondré le 8 août 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'escalier du centre Eugène-Caillé a atteint sa durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE l'escalier doit être reconstruit;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. JEAN-FRANÇOIS DE PLAEN  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la réfection de l'escalier soit effectuée par l'entreprise AMR de Princeville au coût approximatif de 8 000 \$, taxes en sus.

QUE l'escalier soit en acier galvanisé doté d'un garde-corps d'un côté et d'un palier au 2<sup>e</sup> étage de grandeur identique à l'actuel palier.

QUE la Municipalité fournisse les équipements de levage nécessaires à l'installation dudit escalier.

Adoptée.

223-09-2017 **7.2. MANDAT DE REPRÉSENTATION – CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE PUIS DU CARREFOUR ST-FÉLIX**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit déposer une demande de certificat d'autorisation pour la mise en service du puits du Carrefour St-Félix au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité nécessite l'expertise d'un professionnel pour l'obtention du certificat d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIERE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mandate le groupe CME à titre de représentant dans le cadre de la demande d'obtention du certificat d'autorisation au montant de 1 699 \$ à l'ordre du ministre des Finances.

QUE les frais afférents à l'attribution dudit mandat au groupe CME soient inclus dans le mandat déjà attribué conformément à la résolution 009-01-2017.

Adoptée.

**8. HYGIÈNE DU MILIEU**

224-09-2017 **8.1. COLLECTE DE FEUILLES MORTES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise une collecte de feuilles mortes depuis déjà 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE ladite collecte s'est très bien déroulée l'an dernier et a permis de composter une grande partie des feuilles ramassées;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Qu'une collecte soit organisée du 16 octobre 2017 au 17 novembre 2017.

QUE 5 points de dépôt publics soient assignés à différents endroits dans la Municipalité : Domaines Guaybois, Forcier,

Francoeur et Descôteaux et au centre Eugène-Caillé (près de la patinoire).

QUE les sacs de feuilles soient ramassés, si possible, hebdomadairement aux points de dépôt publics.

Qu'un autre point de dépôt soit assigné dans un camping privé à la demande du propriétaire et destiné exclusivement aux locataires dudit camping et qui sera ramassé au moment déterminé.

Adoptée.

## **9. AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

### **225-09-2017 9.1. RESSOURCES HUMAINES – DÉMISSION ET AFFICHAGE DU POSTE D'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les fonctions relatives au poste d'officier municipal en bâtiment et environnement étaient assumées, par intérim, par M. Antoine Piché;

CONSIDÉRANT QUE M. Piché a remis sa démission en date du 25 août et qu'il quittera officiellement ses fonctions le 8 septembre 2017, après le délai de 2 semaines prévu à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité se doit d'avoir un officier municipal en bâtiment et environnement pour assumer les fonctions s'y rapportant;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Appuyée par M. ÉRIC PROVENCHER  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le poste d'officier municipal en bâtiment et environnement soit affiché sur différents sites d'emploi.

QUE le Conseil municipal mandate le comité des ressources humaines pour procéder au processus de sélection en vue de lui recommander une candidature.

Adoptée.



## 10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 226-09-2017 10.1. RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité offrira un éventail d'activités de loisirs au centre Eugène-Caillé au cours de la prochaine année, et ce, à compter du mois de septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une personne afin d'effectuer la surveillance et la fermeture des locaux lors desdites activités;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. CHRISTIAN GIRARDIN  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal autorise l'affichage d'un poste de préposée ou préposé aux activités de loisirs à temps partiel, de 4 à 6 heures par semaine.

QUE le Conseil municipal mandate le Comité des ressources humaines pour procéder au processus de sélection en vue de lui recommander une candidature.

Adoptée.

### 227-09-2017 10.2. CHANGEMENT DES HEURES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale est actuellement ouverte le jeudi soir et que l'achalandage y est presque nul;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque municipale n'est ouverte qu'un seul après-midi par semaine, soit le lundi, et qu'il s'agit de l'une des périodes les plus achalandées de la semaine;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite pour que la bibliothèque municipale soit ouverte le vendredi avant-midi de 9 heures à midi lorsqu'il s'agit d'un congé pédagogique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire conserver ses « 5 sceaux livresques » attribués par le Réseau BIBLIO et qu'elle désire également maintenir les 12,5 heures d'ouverture hebdomadaires de la bibliothèque municipale;

EN CONSÉQUENCE,  
Sur proposition de MME SUZANNE DANDURAND  
Appuyée par M. SIMON LAUZIERE  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité mette en place un projet pilote jusqu'au mois d'avril 2018 pour évaluer le nouvel horaire établi.

QUE la bibliothèque municipale soit dorénavant fermée le jeudi soir et ouverte tous les mercredis, de 14h30 à 18h30.

QUE lors des congés pédagogiques, la bibliothèque soit ouverte le vendredi avant-midi, de 9 heures à midi.

QUE le nouvel horaire soit en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 et qu'on avise la population dès que possible de ces changements.

Adoptée.

## **11. SUJETS DIVERS**

### **228-09-2017 11.1. DEMANDE DE PROMOTION 100<sup>E</sup> DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

Considérant que la Municipalité a reçu une demande de promotion pour le salon des artisans qui se tiendra du 30 septembre 2017 au 1<sup>er</sup> octobre 2017 dans le cadre du 100<sup>e</sup> anniversaire de fondation de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Le conseil a résolu à l'unanimité de faire la promotion de cette activité sur son panneau afficheur et son site internet.

## **12. RAPPORT DES ÉLUS**

La mairesse invite les membres du Conseil municipal à faire un compte rendu de leurs comités respectifs.

## **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les personnes présentes à poser des questions.

### **229-09-2017 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

Sur proposition de M. DOUGLAS BEARD  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée à 21h20.

En signant le présent procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Thérèse Francoeur, mairesse

---

Luis Jorge Bérubé, directeur général et secrétaire-trésorier